— C'est honteux, riposte la gauche qui soutient M. Ribot.

Et comme M. de Lamarzelle termine en disant qu'il faut régénérer la France :

— Par le « Syllabus », observe M. Vieu.

Et cette fois la gauche de rire et d'applaudir.

M. RIBOT A LA TRIBUNE

Voici M. Ribot à la tribune. Son court passage au pouvoir paraît l'avoir rajeuni et modifié. C'est avec une énergie qu'on lui connaissait peu qu'il fait tête à la droite et riposte en termes vifs à ses accusateurs.

— Le Sénat sait, mais il paraît que M. de Lamarzelle ignore...

On applaudit à gauche cette phrase incisive qui détone dans le calme atmosphère du Sénat et la bouche académique de l'orateur provoque les applaudissements de la gauche, et M. Clémenceau répète des «Très bien, très bien ! » Il les ponctue d'un geste qui signifie clairement : « C'est bien ce que j'aurais dit :

Mais M. Ribot ne s'est pas contenté de riposter, il avait posé la question avec autant de netteté que d'autorité :

— J'ai dit que je n'admettais pas que l'on nous forçât la main par la procédure actuelle. Mais cette même procédure, j'ai été le premier à la préconiser lorsqu'il y avait accord. Nous l'avons employée à propos des taxes successorales.

Il est indéniable que la Chambre a fait un effort de conciliation énorme en votant le texte qui nous est soumis. Nous ne pouvons pas fermer les yeux, et puisque nous sommes d'accord, pourquoi ne pas sanctionner cet accord par l'insertion dans la loi de Finances ?

On applaudit vigoureusement à gauche. Et les applaudissements redoublent lorsqu'il pose cette question :

— Croyez-vous, M. Touron, que notre contre-projet ait quelques chances d'être voté par la Chambre. Non ! eh bien alors ? Faisons donc quelque chose d'utile et faisons-le le plus tôt possible.

Après ce discours, le rôle de M. Touron était difficile à tenir. Il s'y est essayé.

M. AIMOND, rapporteur, s'est cantonné dans les chiffres, et a prouvé que toutes les accusations accumulées contre le projet étaient imaginaires.

C'est d'ailleurs avec force que le rapporteur général adjure le Sénat de faire tout ce qui dépend de lui pour assurer le vote du budget.

Le Ministre des Finances a montré que l'incorporation était une nécessité si on voulait que la loi soit applicable en 1915.

C'est un texte transactionnel que le vôtre, a-t-il dit en terminant, et je le soutiendrai devant la Chambre.

C'est dans ces conditions que la demande de disjonction présentée par les conjurés de la droite et du centre *a été repoussée par 207 voix contre 70.*

Ce début fait espérer qu'avant la fin de la semaine le Sénat, surtout si les républicains restent groupés et continuent à riposter vigoureusement à toutes les attaques de leurs adversaires, aura terminé son œuvre.

François LESCAZES.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La notation des mouvements parlementaires

UN NOUVEAU SYSTÈME EST NÉCESSAIRE

Paris, 2 juillet. — La nouvelle répartition des députés dans la salle des séances, dans des secteurs correspondant aux divers groupes parlementaires, crée au point de vue du compte rendu officiel des séances publiques une difficulté qu'on n'avait pas prévue à l'origine. Il s'agit de la notation des « mouvements » d'approbation ou de désapprobation qui se produisent dans les diverses parties de la Chambre au cours ou à la suite du discours d'un orateur du gouvernement ou d'un membre quelconque de l'Assemblée.

Jusqu'à présent on mettait pour les marques d'approbation, par exemple, applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre ou à droite.

Désormais, il ne sera plus possible d'adopter ce système de notation. Trois groupes en effet à eux seuls occupent la moitié de l'hémicycle : ce sont les socialistes unifiés, les radicaux unifiés et les républicains socialistes qui a eux trois forment un effectif de 298 membres.

La gauche radicale se trouve rejetée au centre et déborde sur la droite où se trouvent repoussés des groupes manifestement de gauche tels que les républicains de gauche.

Des applaudissements ou des protestations émanés de ces deux derniers groupes ne peuvent plus être enregistrés comme venant du centre et de la droite, désignations qui correspondaient autrefois à des groupements politiques réels, mais qui ont cessé d'être exactes avec la nouvelle topographie parlementaire.

Le bureau de la Chambre a été amené à rechercher un nouveau système de notation des « mouvements en harmonie avec la nouvelle distribution des partis dans l'hémicycle. Il n'a pu jusqu'ici arrêter de décision définitive et il a remis pour statuer à une séance qui sera tenue demain de concert avec la commision du règlement qui a élaboré la nouvelle distribution des sièges.

Suivant toute probabilité on notera les mouvements par la désignation du ou des groupes qui se seront livrés à une manifestation d'approbation. On dira par exemple : applaudissements à la gauche radicale; protestations au groupe socialiste ; vives acclamations sur les bancs de l'action libérale ou de la droite.

Ce sera une révolution sensible dans les comptes rendus officiels de la Chambre, sténographique ou analytique.

CONGRÈS DU PARTI RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

On nous comunique :

«Le IVe Congrès National annuel du Parti républicain socialiste aura lieu le 1er et le 2 novembre, à Paris.

«Parmi les questions portées à son ordre du jour figurent : la politique générale, la question des actions-travail et l'organisation de la propagande.

«MM. Albert Peyronnet, sénateur, Aristide Briand, A. Millerand, Landry, Lémery, Candace, Mollé, députés, etc., prendront part au Congrès et en présideront les diverses séances».

Drame passionnel sur la grand'route

ÉTRANGLÉ PAR LA FEMME ET L'AMANT

Evreux, 2 juillet. — Une Lourgade normande, située à une quinzaine de kilomètres de Bernay, vient d'être le théâtre d'un drame passionnel. Aux Noyers-en-Ouche, commune de 400 âmes, habitait un cultivateur, marié et père de famille, nommé Fortier. Sa femme passait pour avoir de nombreux amants, au nombre desquels se trouvait un nommé Lavigne, âgé de 28 ans, qui travaillait souvent à la ferme des époux Fortier et semblait avoir les préférences de la maîtresse de maison.

Hier, dans la soirée, M. Fortier revenait en voiture, avec sa femme, du marché de Beaumont-le-Roger, lorsque Lavigne parut sur la route et nargua le mari malheureux. Celui-ci mit pied à terre ; mais aussitôt il était terrassé par Lavigne. La femme Fortier descendit à son tour de voiture et, loin de prendre la défense de son mari, prêta main-forte à son amant. L'arrivée du garde forestier Bertrand, qu'avaient attiré les cris de la victime, mit fin à la scène ; Mme Fortier sauta dans sa voiture et continua sa route, tandis que Lavigne prenait la fuite à travers champs. Le garde s'élança à la poursuite de Mme Fortier et la supplia de revenir porter secours à son mari ; mais elle continua sa route et se rendit à la gendarmerie, où elle déclara que son mari, frappé de congestion, était tombé de voiture. On revint auprès du corps de l'infortuné Fortier, mais celui-ci avait déjà rendu le dernier soupir.

Dès hier soir, à la suite d'une enquête rapide, la gendarmerie mettait Mme Fortier en état d'arrestation. L'enquête s'est continuée aujourd'hui et il résulte de l'autopsie du cadavre, opérée par le médecin légiste, que le cultivateur a été étranglé. Interrogée par le juge d'instruction, Mme Fortier affirma que, lorsqu'elle se trouvait auprès du corps de son mari, elle priait son amant de lui faire grâce.

Lavigne a été également arrêté ; il a été écroué, en même temps que sa compagne, à la prison de Bernay.

APRES L'ATTENTAT DE SERAJEVO

LES MANIFESTATIONS ANTI-SERBES

Vienne, 2 juillet. — Un millier de personnes ont tenté hier soir de manifester devant la légation de Serbie à Vienne, puis devant la Hofburg, mais elles en ont été empêchées par la police qui avait pris d'importantes mesures.

Les manifestants ont alors parcouru la ville en poussant des cris hostiles aux Serbes.

JOURNALISTE ARRETE

Vienne, 2 juillet. — M. Stepo Kopasic, rédacteur au « Srbski Rietch », journal serbe de Serajevo, a été arrêté.

PERQUISITIONS CHEZ LES ÉTUDIANTS SERBO-CROATES

Vienne, 2 juillet. — La police a opéré de nombreuses perquisitions chez les étudiants serbo-croates.

Un étudiant originaire de Cariole, a été arrêté.

Le commissaire de police de Laibach est arrivé hier pour rendre comte des arrestations effectuées dans cette ville.

UNE PROCLAMATION DE FRANÇOIS-JOSEPH

Vienne, 2 juillet. — Les journaux annoncent que l'empereur François-Joseph adressera samedi une proclamation aux peuples de la monarchie austro-hongroise, dans laquelle il fera ressortir les mérites de l'archiduc défunt et présentera comme héritier présomptif de la couronne l'archiduc Charles-François-Joseph.

Le souverain repartira probablement dimanche pour Ischl.

L'ARRIVEE A VIENNE DES CORPS DE L'ARCHIDUC ET DE SA FEMME

Vienne, 2 juillet. — Un grand nombre d'associations ont invité leurs membres à assister en masse ce soir à l'arrivée des corps de l'archiduc François-Ferdinand et de la duchesse de Hohenberg.

MORT D'UN SENATEUR

Paris, 2 juillet. — On annonce la mort, à Dijon, à l'âge de soixante-trois ans, de M. Messner, conseiller général et sénateur de la Côte-d'Or. Il avait été élu député en 1906, puis sénateur, le 16 janvier 1910, dans une élection partielle, contre le général André.

Dans la Région

A Roubaix

MEURTRIER MALGRE LUI

UNE DISCUSSION QUI FINIT MAL. — BOUSCULADE MORTELLE. — ARRETE.

Hier jeudi, après une longue et laborieuse enquête, M. Appert, commissaire de police du 4me arrondissement, a mis en état d'arrestation le sieur Henri Versquel, 50 ans, cabaretier et tripier, rue des Longues-Haies, 108.

Cette arrestation a été opérée à la suite des évènements que voici :

DECES SUSPECT

Mercredi matin, mourait à l'hôpital de la Fraternité, un tapissier, Henri Desmet, 48 ans, demeurant rue de Magenta. Desmet avait été à mis la veille sur l'avis de M. le docteur Dispa qui l'avait déclaré atteint de congestion cérébrale.

Le praticien, appelé à constater le décès, se livra à un minutieux examen du cadavre à la suite duquel il refusa le permis d'inhumer.

Une enquête s'imposait. M. Appert, commissaire de police, l'ouvrit.

LES LANGUES SE DELIENT

Une fois le décès du tapissier connu dans son quartier, on commença à jaser et, bien entendu les confidences furent recueillies précieusement.

C'est ainsi qu'on sut que, dimanche soir, Desmet s'était rendu chez le cabaretier-tripier Versquel et avait eu avec ce dernier une violente discussion d'intérêts.

La discussion avait mal tourné, il y avait eu rixe au cours de laquelle Desmet était tombé se blessant mortellement.

LES AVEUX DU CABARETIER

Versquel, interrogé, commença par nier complètement, puis parla d'une bousculade involontaire, enfin avoua qu'en repoussant Desmet, il l'avait fait tomber.

La scène s'était produite au cours de la discussion de dimanche soir. Le cabaretier, voulant expulser Desmet, l'avait saisi à la gorge et brutalement poussé dehors.

Desmet était tombé à la renverse sur le trottoir et sa tête avait durement porté sur les pavés. Il n'avait pu se relever.

PAS DE PITIE !

Relevé un moment plus tard et assis sur une chaise dans l'estaminet Versquel, le malheureux n'avait pas repris connaissance.

On l'avait alors transporté sur un lit où, détail typique, il était resté deux longs jours sans soins malgré ses plaintes et ses supplications.

Son état s'aggravant et cet aggravation inquiétant Versquel, qui commençait à redouter les conséquences de son geste, le blessé avait été conduit chez M. le docteur Dispa par les nommés Malfait et Versquel, ce dernier parent du cabaretier.

Ceux-ci avaient parlé au médecin de chute accidentelle et, sur l'avis du praticien, ils avaient conduit le malheureux à l'hôpital où il devait succomber.

L'autopsie du cadavre sera faite aujourd'hui par M. le docteur Dutilleul, médecin-légiste.

Bien entendu, Versquel a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Grave accident dans une usine

UN OUVRIER ELECTROCUTE

Un très grave accident s'est produit jeudi matin à la filature Lepoutre, rue du Curoir.

Un aide-monteur, Joseph Hersens, 34 ans, demeurant boulevard de Colmar, était occupé dans l'établissement quand, au cours de son travail, il heurta un fil dans lequel passait un courant électrique à haute tension. Le malheureux fut précipité sur le sol. Relevé sans connaissance, il reçut les soins de M. le docteur Delattre. Le praticien constata plusieurs plaies contuses au cuir chevelu et des brûlures profondes sur tout le corps. L'aide-monteur avait plusieurs os à nu et l'épiderm du bras droit et de la cuisse droite carbonisé.

L'état de Joseph Hersens est inquiétant. Il a été admis d'urgence à l'hôpital de la Fraternité.

A BAILLEUL

La grève du Textile

APPEL A LA SOLIDARITE OUVRIERE — MESURES DE RESISTANCE. — APPEL M. LE SOUS-PREFET.

Le Comité de la Grève a lancé un appel à la solidarité dans les termes suivants :

« Le 3 mai dernier, les ouvriers et ouvrières des tissages de Bailleul adressaient aux patrons une demande de cinq pour cent d'augmentation sur le tarif de 1910.

« Dans une entrevue qui eut lieu le 9 juin les patrons demandèrent un délai de cinq mois. Les délégués ayant dans une assemblée générale doné connaissance de la réponse des patrons, il fut décidé qu'une réponse définitive serait demandée pour le 19 juin.

« Les patrons ayant répondu par une fin de non recevoir, les ouvriers décidèrent la grève.

« Depuis le 21 juin, les ouvriers et ouvrières de Bailleul sont en grève. Leur cause est juste. Aussi, ils font appel à la solidarité de leurs camarades, pour les aider à lutter jusqu'à complète satisfaction ».

Cet appel a été envoyé à tous les secrétaires des sections de notre région. Nos grévistes attendent leur réponse pour envoyer des camarades placer leurs tickets de grève dans les diverses cités textiles.

Le trésorier de la section d'Haebrouck est venu à Bailleul hier matin apporter la collecte faite chez les tisserands haebrouckois.

Nous écrivions qu'aucune défection ne n'était produite. Un symptôme qui montre combien les grévistes sont décidés à mener la lutte jusqu'à la victoire, c'est que bon nombre d'entre eux ont cherché et trouvé à s'occuper sur différents chantiers.

Le secrétaire du syndicat s'est adressé à M. le Sous-Préfet pour le prier de faire, au nom des ouvriers, une démarche officielle près de leurs patrons. Ils obtiendront tout au moins une notification du refus de ces messieurs de se prêter à aucunes négociations.

A Flines-les-Raches

Attentat à la dynamite

UNE CRIMINELLE VENGEANCE

Une formidable explosion mettait en émoi, la nuit dernière, les habitants de la rue Neuve.

Quand la première émotion fut calmée, on constata qu'une cartouche de dynamite avait explosé sous les fenêtres d'un habitant, M. Marguet. Par un heureux hasard la cartouche, mal placée, n'avait produit que peu d'effets et une vitre seulement avait été brisée.

On croit qu'il s'agit d'une vengeance. La gendarmerie a ouvert une enquête.

A REBREUVIETTE

Un train tamponne une voiture

UN MORT

Une voiture attelée d'un cheval et dans laquelle se trouvaient M. Jules Sacleux, 21 ans, marchand de bestiaux, et un de ses parents, suivait la route que longe la ligne de Lens à Frévent.

Arrivé à un croisement, le cheval, au lieu de tourner bride à droite, continua sa route. M. Sacleux voulut le ramener en arrière et, pour cela, tira sur les rênes. Le cheval recula alors en obliquant et l'arrière de la voiture vint s'engager sur la voie au moment où arrivait le train parti de Lens à 1 h. 40. Le choc fut des plus violents ; la voiture fut renversée et M. Sacleux, projeté sur le sol, fut tué net. Son parent, plus heureux, avait pu sauter de la voiture avant la collision.

La Loi de 8 heures dans les Mines

Grève de herscheurs aux Mines d'Aniche

Jeudi matin, suivant la décision prise la veille, les herscheurs et galibots de la fosse Gayant ne sont pas descendus au fond. Le chômage avait gagné la fosse Notre-Dame où 84 herscheurs ont manqué au travail.

Aux mines de l'Escarpelle, un incident s'est produit. Vingt-quatre ouvriers de la fosse numéro 4 ayant retiré leurs lampes à la lampisterie se virent refuser l'accès des cages de descentes parce que l'heure de la descente (5 heures) était passée. Une délégation conduite par René Rouzé se rendit près de M. Thiry, ingénieur en chef.

Celui-ci, après une longue discussion, déclara aux délégués ouvriers qu'il consentait à accorder aux ouvriers une tolérance de dix minutes sur la descente.

Cette décision a été très favorablement accueillie des mineurs.

Dans la soirée de jeudi, les grévistes de la fosse Gayant se sont réunis et ont pris certaines décisions.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DES MINEURS DU NORD

Le conseil d'administration du Syndicat des mineurs du Nord s'est réuni en son siège, à Sin-le-Noble, jeudi à quatre heures.

Après avoir examiné la situation faite aux ouvriers par l'application des consignes, le conseil a décidé d'adresser au ministre du travail le télégramme suivant :

« Ministre du travail, Paris.

Dans télégramme 1er juillet (application loi travail mines), on répond au Syndicat du Nord que les intéressés peuvent former réclamation contre consignes acceptées par l'ingénieur en chef, le ministre devant statuer sur ces consignes après enquête. Le Syndicat demande que les Compagnies minières maintiennent le régime antérieur au 1er juillet sur durée descente jusqu'à ce que le ministre ait statué sur réclamation.

Demande aussi que contrôleurs et ingénieurs des mines dans l'enquête soient accompagnés de délégués mineurs.

Le président Syndicat des mineurs du Nord : Ch. GONIAUX. »

A PROPOS DU REPOS COLLECTIF

On sait que le repos collectif fait l'objet d'une des principales revendications des mineurs. Depuis déjà longtemps, et bien avant l'application de la nouvelle loi, ce repos collectif est en usage aux mines de Bruay : à l'heure du casse croûte, à neuf heures, croyons-nous, tout s'arrête, même la machine d'extraction. Le personnel secondaire (rouleurs, herscheurs, galibots, etc.) prend son repos en même temps que les ouvriers mineurs proprement dits.

Ce qui se fait à Bruay peut fort bien se faire autre part, d'autant plus que la nouvelle loi prévoit le repos collectif — ce que ne faisaient pas les anciens décrets qui règlent le travail au fond des enfants au dessous de 16 ans.

AUX MINES D'ANZIN

UN INCIDENT A LA FOSSE RENARD. — ON CHANTE L' « INTERNATIONALE » AU FOND.

Hier matin, au moment de la descente, 50 herscheurs qui cependant étaient arrivés avant l'heure se sont vu refuser l'accès de la mine.

Sitôt que cet incident a été connu au fond, les mineurs ont organisé une manifestation dans les galeries pour protester contre cette mesure injustifiée.

Les protestataires ont chanté l' « Internationale » et ont poussé, à plusieurs reprises, les cris de « Vive la grève ! »

Chez les Mineurs de la Loire

Saint-Etienne, 2 juillet. — 2,000 mineurs chôment sur 5,000 employés à Saint-Etienne et 20,000 dans le bassin de la Loire.

Le chômage intéresse trois divisions de la compagnie de la Loire ; il est partiel aux houillères de Saint-Etienne et total aux mines de Villebœuf.

A Roche-la-Molière, Firminy, Villars, le Chambon, la Talaudière, le travail a repris normalement et le calme règne.

Les compagnies ont fait afficher aux abords des puits un avis disant qu'il ne leur appartient pas d'incorporer la durée des repas dans les 8 heures de travail. Elles respecteront la loi, ajoutent-elles, et invitent le personnel à s'y conformer.

Saint-Etienne, 2 juillet. — Au comité fédéral des mineurs, on déclare :

« C'est l'affiche des compagnies qui a déclanché le mouvement des mineurs de St-Etienne. Ce mouvement sera général demain dans tout le bassin.

» Les compagnies auraient pu discuter avec nous les projets et contre-projets de consigne. Elles ont préféré menacer les ouvriers de renvoi immédiat s'ils réclamaient la remonte à deux heures.

» Le comité fédéral se trouve en présence du fait accompli. Il ne peut que prévoir la généralisation du mouvement. »

LE COMITE FÉDERAL DÉCIDE DE GÉNÉRALISER LA GRÈVE

Saint-Etienne, 2 juillet. — Le Comité fédéral des mineurs, réuni ce soir à la Bourse du travail, a décidé, après une longue délibération, de généraliser le mouvement de grève dans tout le bassin de la Loire.

Le Comité s'est rendu ensuite à la grande salle de la Bourse du travail, où se trouvaient réunis les mineurs en grand nombre. La salle était extrêmement houleuse et des scènes de pugilat ont failli se produire. Néanmoins, plusieurs orateurs sont parvenus à se faire entendre.

M. Duranson, secrétaire du Comité fédéral, a démontré la nécessité d'incorporer dans les huit heures le temps des repas.

Finalement, les assistants ont voté au milieu du bruit un ordre du jour déclarant que le Comité fédéral, après étude de la situation faite aux mineurs par l'application des consignes présentées par la Compagnie et acceptées par le corps des mines et vu le mouvement de grève qui avait éclaté dans la Loire, a décidé de généraliser la grève dans la Loire pour obtenir l'incorporation du temps des repas dans les huit heures et de prévenir les centres non encore avertis pour que la grève y soit votée également.

En conséquence, le secrétaire de la Fédération est chargé de demander au bureau national de faire tout le nécessaire pour généraliser le mouvement et d'inviter tous les mineurs à suivre le mouvement qui s'est déclaré à Saint-Etienne.

A CALAIS

Les 5 et 6 juillet auront lieu de Grandes Fêtes à Calais. Pour le Meeting d'Aviation du 5 juillet, Bathiat, Stéphen et Molla sont engagés et exécuteront le Looping.

Le 6 juillet sera donné, en plein air, l'Opéra-Comique « Carmen », avec le concours des principaux artistes de la Monnaie.

Trains de plaisir et billets de bains de mer de toutes directions.

Dernière Heure

LE 8e CONGRÈS DE LA POLICE

Paris, 2 juillet. — Le huitième Congrès de la Fédération des Sociétés Amicales de Police de France et des Colonies, s'est ouvert ce matin, à neuf heures, au Palais d'Orléans, Avenue du Maine, sous la présidence de M. Thieulant, délégué de Rennes, président de la Fédération assisté des membres du bureau.

M. Thieulant a adressé ses meilleurs souhaits de bienvenue aux congressistes présents qui sont au nombre de 71, représentant 63 villes de France. Il les a remerciés d'être venus si nombreux assister à la séance d'ouverture, et a résumé en quelques mots les principales revendications formulées par le personnel de la police.

Le rapporteur a donné lecture du compte rendu moral et financier de l'exercice 1913, puis il a été procédé à l'élection du nouveau bureau.

Une délégation, présidée par M. Rigail, secrétaire général de la Fédération, s'est ensuite rendue auprès de M. Hennion, préfet de police en vue de lui exposer les desiderata des congressistes.

Une autre délégation, qui se rendra samedi auprès du directeur de la Sûreté générale, a été nommée.

La commission de contrôle s'est alors réunie pour examiner les comptes de l'année écoulée, tandis que les membres de l'Orphelinat se groupaient dans une autre salle, pour prendre connaissance de l'exercice 1913-1914.

La séance se poursuivra cet après-midi, à deux heures.

Le Tour de France Cycliste

LA TROISIEME ETAPE, CHERBOURG-BREST (405 kilomètres)

Cherbourg, 2 juillet. — Le départ de la troisième étape du Tour de France a été donné ce matin, à deux heures et demie dans d'excellentes conditions. Il y a 114 partants. Ne se sont pas présentés au départ, les isolés : de Smet, Dubois, Lauwers, Bonino et Dourden.

L'ARRIVEE A BREST

Brest, 2 juillet. — 13 coureurs arrivent à 5 h. 28.

Ce sont :

Engel, Buysse, Defraye, Rossius, Lapize, Mottiat, Coomans, Pélicier, Georget, Thys, Tuytten, Petit-Breton, Brocco.

Viennent ensuite :

Girardengo, Scieur, Dejonghe, Heusghem à 5 h. 34.

Lucien Buysse à 5 h. 38.

Fasol à 5 h. 39.

A Dinant, Passerieu, atteint d'une pleurésie, a abandonné.

Gauthy, frappé d'indigestion, a dû également abandonner.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

L'AVIATEUR GARAIX BAT LE RECORD DE LA DURÉE AVEC 3 PASSAGERS

Chartres, 2 juillet. — L'aviateur Garaix, pilotant un biplan, a battu aujourd'hui, sur l'aérodrome de Chartres, le record de durée avec trois passagers, record détenu par l'allemand Groll.

Garaix a volé 4 heures 3 minutes 29 secondes, alors que le record allemand était de 3 heures 11 minutes.

L'aviateur a effectué son vol à une hauteur variant de 500 à 700 mètres.

Le lieutenant Briggs, délégué par l'amirauté anglaise, était présent au champ d'aviation.

Les drames de la voie ferrée

UN TRAIN PRIS EN ÉCHARPE PAR UNE MACHINE EN MANŒUVRE

Toulouse, 2 juillet. — Ce matin à 7 h. 30, à l'entrée de la gare de Dax (Landes), un train omnibus, venant de Puyoo, a été pris en écharpe par une machine en manœuvre d'un train partant pour Mont-de-Marsan.

Deux personnes ont été blessées : M. Lassegue, propriétaire à Habas, a eu le tibia fracturé et M. Peyres, receveur-buraliste dans la même localité, de graves contusions à la jambe. Ils ont été transportés tous deux à l'hôpital de Dax.

Les dégâts matériels sont importants.

Le parquet enquête pour établir les responsabilités.

La foudre tombe au polygone de Bourges

2 soldats tués; 4 blessés

Bourges, 2 juillet. — La foudre a fait plusieurs victimes parmi les soldats du 85me d'infanterie, de Cosne, actuellement campé au polygone de Bourges, pour y effectuer ses tirs de guerre.

Six soldats, installés sous une tente, ont été atteints par le fluide.

Un caporal et un des soldats ont été tués net.

Les quatre autres sont grièvement blessés.

Bourges, 2 juillet. — Le caporal qui a été tué par la foudre ce soir au polygone de Bourges était un engagé volontaire nommé Privet, originaire de Paris.

Les blessés sont au nombre de onze, un caporal et dix hommes, dont quatre sont très grièvement atteints et ont été transportés à l'hôpital militaire.

Il est inexact, ainsi qu'on l'avait dit tout d'abord que l'un d'eux ait succombé.

Le 85me d'infanterie, en garnison à Cosne était arrivé à Bourges ce matin même pour exécuter ses tirs de guerre. Il devait y rester deux jours et était cantonné sous la tente à quelques kilomètres de la ville.

La Municipalité de Montpellier et le Préfet de l'Hérault

Montpellier, 2 juillet. — Un conflit s'est élevé entre le conseil municipal de Montpellier et le préfet de l'Hérault, à la suite de la nomination par le préfet d'un nouveau préposé en chef des octrois de la ville.

La municipalité avait présenté une liste de trois candidats. Le préfet n'ayant pas nommé le candidat présenté en première ligne et ayant les préférences du conseil municipal, l'assemblée communale est résolue à protester.

Eboulement dans un tunnel

Nice, 2 juillet. — Un éboulement s'est produit aujourd'hui dans un tunnel en cours de percement sur la ligne Nice-Coni.

L'accident a eu lieu au tunnel du col de Braus, près de Sospel.

Deux ouvriers ont été retirés des décombres dans un état des plus alarmant.

FEUILLETON DU 3 JUILLET. — N. 64

La Dot Fatale

par Georges MALDAGUE

— Il avait déjà beaucoup changé avant la mort de sa petite.

— C'est vrai.

— Dame ! ça l'avait révolutionné, la drôle de fin de sa tante.

— Il ne devait pourtant pas la porter beaucoup dans son cœur.

— Ça ne fait rien.

— Puis ce qui a eu lieu après, l'arrestation de Mlle Chérie.

— Ça se comprend... Mais un homme a de l'énergie, que diable !

— Il est si bon, lui, que tout ça l'a tourné peut-être plus que ça n'aurait touché un autre.

— Et puis, à la fin de la séance de la Cour d'assises, son accident...

— L'émotion, parbleu ! et la chaleur... il y en a plus d'un qu'on a dû faire sortir, des femmes qu'on a emportées... Tiens, veux-tu que je te dise, il n'est pas bien remis de cette maladie.

— Il y a des gens qui ont prétendu, fit Albéric Soucaud, qu'il aurait pu en mourir.

— Oui, il paraît que ça tue quelquefois.

Et le vieux et le jeune, le front courbé, laissèrent simultanément leur pensée aller au fil de l'eau.

La Bique, bientôt, marmonna des mots pour lui seul, que son jeune ami n'écoutait point, qui lui eussent semblé d'ailleurs, s'il les eût écoutés, la répétition des quelques phrases qu'ils venaient d'échanger.

Le petit-fils de la « Mamette », échappant à ses réflexions, frappa sur l'épaule du vieillard :

— Si nous rentrions ?

— Comme tu veux, pitchou... On repassera par le Calvaire, hein ?

— Ça allonge.

— Pour moi, je ne demande qu'à me dégourdir de nouveau les jambes.

— Et vous imiter, me sera plutôt ce qu'on appelle agréable.

— Alors, en avant !

Ils remontèrent la pente gazonnée qui les mettait au bord d'un grand champ de maïs.

— Nous prendrons la seconde passerelle, plus loin, et nous traverserons les terres.

— Parfaitemnt... Mais à part la promenade que nous aurons pu faire de l'autre côté, qu'est-ce qui vous engage, l'ancien, à retourner par le Calvaire ?

— C'est simple. Je veux y redire ma prière, cette fois, pour tout cette famille que j'aime et pour M. Claude en particulier.

— Ah ça ! vous tombez dans la dévotion en vous faisant vieux, père la Bique.

— Je te répète que j'ai toujours cru qu'il y avait quelqu'un là-haut.

Il levait son bâton vers le ciel magique qui couvrait leur tête.

— Il y a Mme la Lune... et elle est diantrement belle.

— Tais-toi !

Le ton du vieillard se faisait brutal, il reprit avec colère :

— Il ne faut jamais insulter le bon Dieu, il nous entend.

— Je ne l'insulte pas... Je voudrais être comme vous : croire.

— Allons, voyons, sans rire... est-ce que tu ne croirais plus ?

Et le jeune homme, sombre :

— Non... depuis que mes prières n'ont pu sauver l'innocente.

— Cependant, tout à l'heure, devant le Christ...

— J'ai prié encore, fit-il, puisque ce n'est que de là que nous pouvons être aidés...

— Tu l'as dit... Et tu me répondras que tu n'as pas la foi... Ce n'est que le bon Dieu ... le bon Dieu qu'on a cloué sur la croix qui a amené les choses par lesquelles nous crierons aux gens du Val-Rose : « Vous voyez bien *qu'elle n'a pas tué.* »

— Alors, allons au Calvaire, allons-y chaque jour... et prions....

Ils arpentèrent assez rapidement la moitié du chemin qui les séparait du lieu de dévotion. Puis ils ralentirent leur allure et se remirent à causer.

Ils craignaient, aussi bien l'un que l'autre, que M. Varagniez n'eût des « absences ».

Cette peur de Pif et de Paf.

Ces paroles entendues par deux fois :

« Il n'y a donc que ces chiens qui m'importuneront ici. »

Puis, un instant après :

« Vous ne m'ennuierez pas longtemps, misérables bêtes ! »

Et ils conclurent de la même façon : M. Claude avait le cerveau atiaqué.

— C'est très malheureux, ajouta la Bique; pourtant, quand il vous cause, on ne s'en douterait pas.

— Mais Albéric est-il devenu fou tout d'un coup... On a vu pareille chose.

Les deux hommes restaient sur cette dernière réflexion d'Albéric.

A travers champs, ils allaient de leur pas sûr et tranquille.

Marie-Thérèse et son père gagnaient l'allée de platanes.

Le temps que dura la conversation de ceux-ci fut employé par les premiers à atteindre l'éminence, puis à s'agenouiller, l'excoureur de grands chemins répétant sa naïve prière, l'ancien bûcheron cherchant de nouveau celle que lui faisait dire dans son enfance sa vieille grand'mère.

Quand ils redescendirent le monticule, M. Varagniez, sa fille en son bras, retournait vers le perron.

La Bique et Soucaud, en sens inverse de tout à l'heure, arrivaient au domaine.

Ils marchaient au milieu de la route.

Le mur qui entourait le parc n'était coupé que par la grille, laissant voir toute la façade de l'habitation.

— De la lumière encore, fit le jeune homme ; on n'est pas couché.

— Peut-être M. Claude est-il malade... Si nous entrions demander ?...

— A cette heure ?... Nous n'y ferons rien, ils sont assez de monde sans nous.

Puis, s'arrêtant pour mieux examiner, Albéric reprit :

— Il n'y en a que dans la cuisine, de la lumière, père La Bique.

— C'est vrai... dans la cuisine... Oh ! oh ! sang Dieu ! oh !... oh !...

— Qu'est-ce qui vous prend ? Voilà que vous déraillez à votre tour ?

— Regarde... regarde...

Il étendit la main, toujours la droite, celle qui tenait le bâton.

Le jeune homme suivit la direction qu'indiquait ce geste. Il vit devant la fenêtre, dans cette cuisine éclairée, les formes bien distinctes d'une femme et d'un homme.

La femme était fine et svelte : l'homme grand, de larges épaules, tête nue.

— Eh bien, dit-il, c'est lui : M. Claude, avec sa fille.

Et il ajouta :

— Ils ont l'air de causer très tranquillement... C'est passé, son vertigo.

Le vieux, comme une heure plus tôt sur le bord de la rivière, semblait changé en pierre.

Malgré la nuit venue, Albéric, tout près de lui, distinguait ses traits.

La bouche béante, un trou noir dans la broussaille de sa barbe.

Les yeux, en vrilles, paraissaient deux dards d'où s'échappait une flamme.

Et le bras, comme paralysé en sa posture, le bâton fixe dans la main, demeurait tendu.

— Allons, allons, vous n'êtes pas mort l...

Quoi donc, l'ancien ?

Il le secoua, avec une terreur véritable, irraisonnée.

— Voyons, le tonnerre n'est pas tombé sur vous comme sur Pierre le bouvier, qui était mon camarade... L'ancien ?

Il avait beau le houspiller, l'autre, qui flageolait, le bras toujours levé, la bouche ouverte et les yeux fulgurants, ne répondait rien.

Et voilà qu'en flageolant, il s'affaissa littéralement contre lui.

— Mon brave la Bique, mais c'est pour de bon, ça ne va pas... pas du tout, mon pauvre vieux !... Allendez que je vous soutienne... Il ne s'agit pas de tomber... Venez sur l'herbe, asseyez-vous... non, couchez-vous un instant. Le sang remontera à la tête... Le jour où j'ai su qu'on avait emmené Chérie en prison, j'ai perdu connaissance... Je me sentais mourir, et peut-être serais-je mort si je ne m'étais couché... Il s'agit qu'on a la tête basse, on est ranimé.

Après l'avoir fait asseoir, Albéric l'étendait par terre.

Le pauvre homme ne résistait point ; ses jambes étaient comme du coton : il lui semblait que dans ses oreilles sonnaient des cloches.

Soucaud ne mentait pas.

A peine couché sur l'herbe, il sentit revenir la vie.

— Ça va mieux, hein, père la Bique ? Ça va mieux ?... Est-ce que vous vous sentez du mal quelque part ?

— Pas du tout... Je ne sais pas ce qui m'a pris... le saisissement...

— Quel saisissement ?

Le vieillard ne répondit point.

Il s'était mis sur son séant, et, encore comme au bord de l'eau, il baissait la tête.

Le jeune homme, accroupi près de lui, attendait, toujours anxieux.

— Enfin, qu'est-ce que vous avez eu ? Il faut vous expliquer.

— Eh bien... ça m'a fait souvenir de ce soir... le soir de l'assassinat de la dame du Val-Rose... Tu vois si je mentais... Avec de la lumière dans la cuisine, on distingue parfaitement ce qui s'y passe.

— En effet, puisque nous savons d'avance que c'est eux.

— Mais pas du tout, même en nous disant qu'il pourrait s'agir d'autres personnes, nous ne risquerions pas le moins du monde de nous tromper.

— Cependant, ce soir du crime... je n'ai reconnu que Mme Agathe...

— Mais l'homme qui était avec elle, d'après ce que vous avez toujours dit, ressemblait à son neveu.

— Par la taille... seulement, je...

Soucaud ne le laissa pas achever.

— Ah ! je comprends... ah ! ah ! ah !

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE - Rue Nationale, 89 - LILLE